

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MAI 1855.

SERVITUDES MILITAIRES.

[Pétitions des habitants d'Anvers et de Schelle, de maîtres briquetiers à Boom, Niel et Hemixem, de maîtres de carrières à Feluy-Arquennes, de propriétaires à Charleroy et à Audenarde, dont l'analyse a été présentée dans les séances des 24, 27 et 30 avril 1855.]

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (¹), PAR M. VANDER DONCKT

Numéros
des pétitions

9561. Par quarante pétitions, datées d'Anvers, du mois de mars 1855, un très-grand nombre d'habitants de cette ville réclament l'intervention de la Législature pour faire retirer la défense de bâtir et d'accorder, au contraire, la complète liberté de bâtir dans la 5^{me} section de cette ville. Même demande de plusieurs maîtres briquetiers à Boom.
9590. Même demande de plusieurs maîtres de carrières à Feluy-Arquennes. Même demande de plusieurs habitants de Schelle et de briquetiers à Niel et à Hemixem.
9581. Plusieurs propriétaires, industriels et négociants, à Charleroi, prient la Chambre de modifier la législation sur les servitudes militaires et de décider qu'en attendant, aucune mesure définitive ne soit prise quant aux constructions existantes.
Copie imprimée de leur requête a été distribuée aux honorables membres de la Chambre.
-

(¹) La commission était composée de MM. VANDER DONCKT, *président*, JACQUES, MANILIUS, JULLIOT, ALLARD et WASSEIGE.

Numéros
des pétitions.

9589. Plusieurs propriétaires et usufruitiers de biens immeubles, situés dans le rayon stratégique de la ville d'Audenarde et de sa banlieue, demandent que la Législature modifie les dispositions législatives qui régissent les servitudes militaires et la loi du 10 juillet 1791, et que la place d'Audenarde soit rangée dans la 3^{me} classe, surtout depuis que les forts de Bever et de Wezel ont été démolis.

Probablement la Chambre n'entendra pas que j'entre dans toutes les considérations très-intéressantes, d'ailleurs, mais très-étendues et passablement longues, dans lesquelles les pétitionnaires sont entrés pour motiver leurs justes réclamations, votre commission les a examinées en détail et avec tout l'intérêt qu'inspire l'importance de leur cause; elle a l'honneur de les recommander à l'attention spéciale et bienveillante de M. le Ministre de la Guerre, et propose le renvoi de ces pétitions à ce haut fonctionnaire, ainsi que le dépôt sur le bureau de la Chambre pendant la discussion des projets de loi du crédit extraordinaire de 9,400,000 et du crédit de 2,435,000 francs au Département de la Guerre.

Le Président-Rapporteur,

T. VANDER DONCKT.